

MARDI 8 MARS 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

**Sous le haut patronage de M. Gérard Larcher,
président du Sénat**

**RENCONTRE AVEC DES FEMMES
MEILLEUR^eS OUVRIÈR^eS DE FRANCE**



Salle Médicis—De 14 h 30 à 16 h 30



MARDI 8 MARS 2016
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES
RENCONTRE AVEC DES FEMMES MEILLEUR^eS OUVRIÈR^eS DE FRANCE

PROGRAMME

Introduction au débat

Mme Chantal Jouanno,
présidente de la délégation aux droits des femmes



Mme Catherine Morin Desailly,
présidente de la commission de la culture



Mme Élisabeth Lamure,
présidente de la délégation aux entreprises



Mme Christiane Hummel,
sénateur du Var
membre de la délégation aux droits des femmes



Mme Jocelyne Caprile, teinturier-apprêteur,
administratrice de la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France :
« Les femmes Meilleurs Ouvriers de France : un parcours d'excellence à encourager,
un exemple pour toutes »

-

Débat entre les MOF et les sénateurs

MARDI 8 MARS 2016
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES
RENCONTRE AVEC DES FEMMES MEILLEURES OUVRIÈRES DE FRANCE

Être « Meilleur Ouvrier de France », c'est avoir réussi un examen très sélectif, généralement organisé sur deux années au minimum, et dont la préparation exigeante—la plupart des candidats exercent une activité professionnelle—suppose dans certaines disciplines la réalisation de « chefs d'œuvre ».

Le concours de Meilleur Ouvrier de France a été créé en 1924 pour favoriser la reconnaissance des métiers manuels et valoriser l'apprentissage. Le 25^{ème} concours de MOF s'est achevé en 2015.

11 % de femmes seulement figuraient parmi les Meilleurs Ouvriers de France désignés lors du premier concours de 1924. En 2015, la proportion de femmes MOF n'atteint pas même 15 %. La féminisation des MOF reste limitée et les Meilleures ouvrières de France se concentrent encore pour l'essentiel sur les filières Textile et Esthétique ainsi que sur les métiers d'art et du patrimoine.

On ne constate donc pas d'évolution véritable depuis l'époque où les Meilleures ouvrières de France étaient cantonnées aux métiers que la terminologie de l'époque qualifiait de « charmants » (guipure, dentelle, boutons, ombrelles...).

En 1929, les MOF se sont rassemblés en une association, qui a été reconnue d'utilité publique en 1952. La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France (SNMOF) a été créée pour mettre en place un réseau de MOF et favoriser la transmission de leur savoir-faire aux jeunes générations.

Dans ce cadre sont organisés les concours « Un des meilleurs apprentis de France » où l'on retrouve quelques jeunes filles dans des métiers considérés comme masculins, notamment le bâtiment et l'industrie.

Le Sénat attache une importance particulière au soutien et à la défense de l'apprentissage et accueille traditionnellement chaque année les lauréats du concours « Un des meilleurs apprentis de France ».

Dans cet esprit, soucieuses de valoriser l'ouverture de tous les métiers et les talents des femmes, Mmes Chantal Jouanno, Catherine Morin-Desailly et Élisabeth Lamure espèrent que le parcours d'excellence de ces meilleures ouvrières de France pourra servir d'exemple à de nombreuses jeunes filles et vous invitent à rencontrer certaines d'entre elles au cours d'échanges dont Mme Christiane Hummel, sénateur du Var, a pris l'initiative.

MARDI 8 MARS 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

RENCONTRE AVEC DES FEMMES MEILLEURES OUVRIÈRES DE FRANCE

Délégation aux droits des femmes

La délégation aux droits des femmes a une mission générale d'information du Sénat sur la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La délégation peut aussi être saisie d'un projet ou d'une proposition de loi à son initiative ou à la demande d'une commission.

Lorsqu'elle est saisie d'un texte, la délégation établit un rapport d'information assorti de recommandations dont certaines peuvent faire l'objet d'amendements déposés individuellement par ses membres pour modifier des projets ou des propositions de loi.

La délégation étudie chaque année des questions thématiques en lien avec la situation des femmes, aujourd'hui, en France et dans le monde. Ces réflexions donnent lieu à la publication de rapports d'information ou à l'organisation de colloques.

Commission de la culture

La commission de la culture est une des sept commissions permanentes du Sénat, organes essentiels du travail législatif.

La première mission des commissions permanentes consiste en l'examen des projets et des propositions de loi dont l'objet entre dans leur champ de compétences, qui, pour la commission de la culture, comprend la culture, les médias, l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche, le sport, la jeunesse et la vie associative et l'action culturelle extérieure.

Pour chaque projet ou proposition de loi soumis à son examen, le rapporteur de la commission a pour mission de préparer, puis de présenter à la commission ses observations sur le texte, en vue de la séance plénière.

Le rôle des commissions permanentes est aussi de contrôler l'action du Gouvernement dans leur champ de compétences. À ce titre, elles suivent plus particulièrement l'application des lois dont elles ont eu à connaître, en veillant à la publication par le Gouvernement des textes réglementaires correspondants et en contrôlant leur mise en œuvre.

Délégation aux entreprises

La délégation aux entreprises est chargée d'informer le Sénat sur la situation des entreprises, de recenser les obstacles à leur développement et de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires.

De création récente, la délégation est déjà allée à la rencontre de plus de 200 entrepreneurs dans près de dix départements ainsi qu'à Londres. Sur le fondement des témoignages ainsi recueillis sur les freins et leviers de la croissance, elle intervient en posant des questions orales ou écrites au Gouvernement, en élaborant des propositions de loi ou de résolution ainsi que des amendements aux projets de loi concernant l'entreprise. Elle mène aussi des études comparatives ou des études d'impact préalables pour éclairer le vote du Sénat sur les dispositions qui touchent les entreprises.

Inscriptions : 8mars@senat.fr

Contacts :

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : delegation-femmes@senat.fr

Valérie Douchez, conseillère, responsable du secrétariat : ☎ 01.42.34.31.69—v.douchez@senat.fr

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Olivier Jacques, conseiller, chef de service : ☎ 01.42.34.27.74—o.jacques@senat.fr

Délégation aux entreprises : delegation-entreprises@senat.fr

Aude Bornens, conseiller, responsable du secrétariat : ☎ 01.42.34.20.47—a.bornens@senat.fr